



Conseil économique et social

Distr. générale
20 mars 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme

Soixante et unième session

13-24 mars 2017

Point 3 b) de l'ordre du jour

Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale

sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire

de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 :

égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle » :

Questions nouvelles, tendances et approches novatrices

des problèmes ayant des répercussions négatives sur la condition

de la femme ou sur l'égalité des sexes : autonomisation des femmes

autochtones

Dialogue interactif sur le domaine d'intervention de l'autonomisation des femmes autochtones

Résumé établi par le Président

1. Le 16 mars 2017, la Commission de la condition de la femme a tenu un dialogue interactif sur le domaine d'intervention de l'autonomisation des femmes autochtones. Le Président de la Commission, Antonio de Aguiar Patriota, a animé les débats après avoir fait une déclaration liminaire. Des ministres et hauts fonctionnaires représentant 14 États Membres, neuf intervenants et huit représentants d'organisations non gouvernementales et d'entités des Nations Unies ont contribué aux débats. Le Président a conclu les échanges en faisant une déclaration finale, dans laquelle il est revenu sur les moments forts du dialogue.

Message clef : l'autonomisation des femmes autochtones est une chance

2. Les participants ont unanimement remercié la Commission pour avoir mis l'accent sur l'autonomisation des femmes et des filles autochtones, estimant que cela marquait une étape importante dans la promotion des droits des populations autochtones et un grand pas vers la réalisation des engagements pris par les États Membres dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, tenue en 2014, ainsi que dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, dans lequel ils avaient promis de ne laisser personne de côté.



3. Les participants ont préconisé d'accorder plus d'attention à ce sujet, notamment en en faisant le thème prioritaire d'une prochaine session de la Commission de la condition de la femme. Ils ont souligné que si les femmes et filles autochtones faisaient face à des difficultés particulières, y compris la discrimination, on aurait tort de les présenter comme des victimes. Les femmes autochtones sont des artisans du changement. Elles jouent un rôle essentiel dans la transmission des cultures et langues autochtones aux générations futures. Une part importante de la diversité culturelle et linguistique à l'échelle mondiale repose sur elles; elles contribuent activement aux mécanismes internationaux et sont les fers de lance du développement durable. Les femmes autochtones peuvent apporter des solutions à bon nombre des problèmes auxquels font face les sociétés et les femmes qui y vivent, partout dans le monde.

Participation des femmes autochtones à la prise de décisions

4. Les participants ont pris acte du fait que les femmes autochtones demeuraient très largement sous-représentées dans la vie politique tant au niveau national qu'au niveau local et ils ont rappelé que tout pays prétendant être une démocratie ouverte à tous se devait de donner voix au chapitre à toutes les composantes de la société, en particulier à celles qui n'y participaient pas pleinement, comme les femmes autochtones.

5. Les participants ont donné des exemples de pratiques exemplaires, notamment la participation active des femmes autochtones à la vie parlementaire, les réformes de société en profondeur, l'ouverture des conseils provinciaux aux femmes au moyen de la mise en place de quotas et l'élection de femmes tribales et rurales au suffrage direct. Les participants ont mis en avant l'importance de l'éducation comme moyen essentiel de faire progresser la participation à la vie politique, ainsi que le rôle des médias, du monde universitaire et du monde du travail dans l'amélioration de la participation des femmes autochtones à la vie publique.

6. Les intervenants ont insisté sur la nécessité de garantir aux femmes autochtones des droits de propriété et d'usage, moteurs de leur émancipation économique et sociale. Les participants ont affirmé la nécessité de soutenir davantage le Fonds de contributions volontaires des Nations Unies pour les peuples autochtones, qui aide les représentants des peuples autochtones à participer aux forums internationaux.

Violence envers les femmes et les filles autochtones

7. Les participants ont admis que si la violence à l'égard des femmes était un fléau commun à toutes les sociétés, les femmes autochtones devaient faire face à des problèmes spécifiques. Cette violence se traduit notamment par la violence sexuelle et domestique, l'exploitation économique ou la traite des femmes en situation de déplacement pendant les conflits armés. Les participants ont également mentionné la violence obstétricale en milieu médical. Lorsque des facteurs d'inégalité se croisent, par exemple une identité autochtone couplée à un handicap, le risque de violence et de discrimination augmente. Les participants ont rappelé que les femmes autochtones étaient soumises à des actes de violence, d'exploitation et de harcèlement commis par des individus non autochtones. En outre, certaines pratiques néfastes sont transmises de génération en génération dans les sociétés

autochtones, comme le mariage d'enfants et les mutilations génitales féminines. Aussi convient-il d'aborder la question de la violence de façon globale.

8. Les participants ont pris note de la situation de vulnérabilité dans laquelle se trouvaient les femmes autochtones handicapées. Les femmes autochtones peuvent bénéficier des engagements déjà pris au niveau mondial, notamment dans le cadre du Programme d'action de Beijing et du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, qui jettent des bases solides pour l'action et de la coopération, y compris la coopération Sud-Sud. À une large majorité, les participants ont affirmé qu'il était indispensable de recueillir des données en plus grande quantité et mieux ventilées afin de mieux comprendre les caractéristiques particulières de chaque problème. Les participants ont appelé l'attention sur le rôle des hommes, affirmant notamment que la masculinité devait se définir de façon non violente et que les hommes devaient assumer leur part de responsabilité dans la vie de famille et la santé procréative.

Perspectives économiques des femmes autochtones

9. Les participants ont fait observer que les femmes autochtones voyaient leurs moyens de subsistance évoluer rapidement et qu'elles étaient de plus en plus exposées à la pauvreté en raison de la perte des ressources foncières et forestières et des ressources en eau, du travail domestique non rémunéré et de l'exploitation dont elles étaient victimes dans les contextes de migration. Les participants ont toutefois recensé des forces et des atouts, notamment les connaissances traditionnelles, les dividendes que pouvaient tirer les populations autochtones de la propriété intellectuelle, la beauté des artefacts, des textiles et des autres objets traditionnels produits par les femmes autochtones et la possibilité de commercialiser ces produits tant à l'intérieur du pays qu'à l'échelle internationale. Dans certains pays, le sort des femmes autochtones a connu une amélioration grâce à des coopératives qui soutiennent la production, le conditionnement et la commercialisation des produits agricoles. L'exemple d'une politique d'achat non sélective garantissant la participation des femmes autochtones a également été cité.

Répercussions des changements climatiques sur l'autonomisation des femmes autochtones et réponses à y apporter

10. Les participants ont souligné que les changements climatiques étaient particulièrement préoccupants pour les femmes autochtones en raison des liens de ces dernières avec la terre et les ressources naturelles ainsi que de leur dépendance aux moyens de subsistance traditionnels. Beaucoup de femmes autochtones vivent dans des écosystèmes très fragiles, comme les petits États insulaires en développement, les hauts plateaux, les régions arctiques soumises à des conditions météorologiques extrêmes et les régions proches des déserts, et subissent donc de façon disproportionnée les effets des changements climatiques.

11. Certains participants ont affirmé la nécessité de trouver des solutions à la crise que représentaient les changements climatiques dans le cadre d'un partenariat avec les populations autochtones, et notamment les femmes autochtones. Il convient d'accorder une attention particulière aux liens qui existent entre les droits de l'homme, les populations autochtones et les droits des femmes afin de proposer des solutions qui permettent de faire face aux changements climatiques sans porter atteinte aux droits des populations autochtones, et notamment des femmes.